

## 1. Objet et champ d'application

1-1. Les présentes conditions générales de ventes (« CGV »), définissent les conditions dans lesquelles la société EVOL FORMATION (RCS TOULOUSE B 817 858 525 N° 817858525 (« l'Organisme de formation ») consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la formation (individuellement ou collectivement le « Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formation de l'Organisme de formation (la « Formation »). Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement la ou les « Partie(s) ». Les présentes CGV peuvent être complétées par le règlement intérieur et accessible lors de l'inscription.

Toute commande de Formation implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Ces modifications ne peuvent ouvrir droit à aucune indemnité au profit du Client.

1-2. Ces CGV concernent les formations présentielle, incluant, ou non des modules digitaux effectués à distance par le Client ainsi que les formations en distanciel via un espace extranet dédié au Client et des visioconférences synchrones avec le formateur. Les formations présentielle peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans les locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client. Les formations en distanciel peuvent être effectuées depuis un ordinateur, avec accès internet, directement chez le Client. Il est essentiel, pour ce type de formation, que les stagiaires aient un débit internet suffisant et un accès à un ordinateur portable afin d'effectuer les modules digitaux. Si la formation en distanciel a lieu dans les locaux du Client, celui-ci veille à ce que ces éléments soient assurés. L'Organisme de formation ne sera pas tenu responsable en cas de connexion internet insuffisante lors de la formation.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées aux catalogues et sur le site Internet de l'Organisme de formation (« Formation inter ») ainsi que les formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (« Formations intra »). Seront inclus ici également les accompagnements à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) réalisés en présentiel et en distanciel, en individuel et en collectif. Le terme « Formation » seul concerne chacun des types de Formations ci-dessus.

## 2. Modalité d'inscription

### 2-1. Formations inter

La demande d'inscription à une Formation inter doit être faite par le Client par l'un des moyens suivants :

- Une inscription via le formulaire de contact de notre Site Internet ;
- L'envoi d'un courriel indiquant la demande d'inscription contenant les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, fonction, raison sociale cas échéant) ainsi que les dates, l'intitulé de la Formation, et le nombre de participants que le Client souhaite inscrire ;

Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client dans les 72 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription, accompagné d'un devis. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de Formation. Le Client devra retourner l'exemplaire du devis revêtu du cachet de l'entreprise ainsi que la liste des participants inscrits (Civilité, Nom, Prénom, Poste, adresse, téléphone, adresse email) à l'Organisme de formation.

L'Organisme de formation envoie au Client la convention de formation avec toutes les modalités de Formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de Formation. Le Client devra retourner l'exemplaire de la convention de formation revêtu du cachet de l'entreprise.

Pour la qualité de la Formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque Formation. L'Organisme de formation s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. L'Organisme de formation limite le nombre de participants à une douzaine de personnes environ – sauf cas particuliers. L'Organisme de formation annule le minimum de Formations inter et maintient ses Formations même avec un nombre réduit de participants, lorsque le thème s'y prête et si les conditions sont réunies. Dans le cas d'une Formation inter maintenue à effectif réduit, l'Organisme de formation valide avec le Client de nouvelles conditions de réalisation de la Formation.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 7 jours ouvrés avant la Formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation. Le lieu de Formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans les 7 jours ouvrés qui suivent la Formation, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la Formation, la copie des émargements individuels et collectifs ainsi que l'attestation de fin de Formation et le bilan du formateur.

### 2-2. Formations intra

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première Formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.

L'Organisme de formation adresse au Client la convention de formation avec toutes les modalités de Formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de Formation. Le Client devra retourner l'exemplaire de la convention de formation revêtu du cachet de l'entreprise.

A l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, la copie des émargements individuels et collectif ainsi que les attestations de formation et le bilan du formateur.

### 2-3 Accompagnement à la VAE

Toute demande d'accompagnement à la VAE passe par le site « France VAE – vae.gouv.fr ». L'organisme de formation comme le client doivent alors se conformer aux CGV en vigueur sur la plateforme.

L'Organisme de formation adresse au Client le contrat de formation avec toutes les modalités de Formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de Formation. Le Client devra retourner l'exemplaire du contrat de formation revêtu de sa signature.

A l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au Client : la copie de son dossier individuel de suivi avec les émargements ainsi que l'attestation de formation et le bilan du formateur.

### 2-4 formations financées via le CPF

Toute demande de formation financée par le Compte personnel de Formation ou par le dispositif AIF de France Travail ou encore un co-financement de ces deux instances se fait directement sur la plateforme « moncompteformation.gouv.fr » et/ou sur l'espace individuel France TRAVAIL du client. L'organisme de formation comme le client doivent alors se conformer aux CGV en vigueur sur ces deux plateformes.

L'Organisme de formation adresse au Client le contrat de formation avec toutes les modalités de Formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de Formation. Le Client devra retourner l'exemplaire de la convention de formation revêtu de sa signature.

A l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au Client : la copie de son dossier individuel de suivi avec les émargements ainsi que l'attestation de formation et le bilan du formateur.

## 3. Modalités de Formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Les durées des formations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les Formations inter peuvent être assurées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation ou dans un site extérieur. Les Formations intra peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit. Les participants des Formations réalisées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre ainsi que les consignes sanitaires en vigueur. Si la formation se déroule hors du Centre de formation de l'Organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil ainsi que les consignes sanitaires en vigueur.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") remise au Client, cette dernière devant être perçue comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un document officiel explicitant la réglementation purement applicable. Il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de formation sur leur exhaustivité. Il est précisé que l'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

#### 4. Tarifs et conditions de règlement

##### 4.1 Tarifs

Les prix sont indiqués en euros nets de taxes. Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité. Notre organisme de formation est soumis à une exonération de TVA au titre de l'article 261-4-4a du CGI

##### 4.1.1 Formations inter

Les prix des formations inter sont indiqués sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont inclus dans le prix de la formation.

##### 4.1.2 Formations intra

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

##### 4.1.3 Autres type de formation : financement CPF, France VAE et France Travail

Le client n'arien à payer personnellement. L'organisme de formation subroge le prix de la formation auprès des instances concernées.

##### 4.2 Conditions de règlement

**4.2-1. Les factures sont payables, à l'ordre de l'organisme.** Les repas, l'hébergement et les déplacements des participants ne sont pas compris dans le prix du stage.

Pour les stages intra entreprises : Toute commande de formation devra être accompagnée d'un acompte de 30% le solde à réception de facture. L'organisme se réserve le droit d'annuler toutes formations dont les conditions de règlement ne seraient pas respectées par le client.

Pour les stages interentreprises : l'acceptation de l'organisme est conditionnée par le règlement d'un acompte dans les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de l'organisme : Un acompte de 30 % est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à l'organisme si le client renonce à la formation. Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, l'organisme se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et ou à venir.

Tout stage commencé sera entièrement facturé.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

##### 4.2-2. En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant.

#### 5. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. L'Organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte. L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de l'acompte éventuellement versé à l'exclusion de tout autre coût.

L'Organisme de formation peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le personnel de l'Organisme de Formation peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

#### 6. Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

##### 6.1 Formation inter

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une Formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 15 jours ouvrés avant la date de la Formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client. En cas d'annulation de sa participation par le Client après le 15ème jour ouvré précédant la date de début de la Formation, l'Organisme de formation facturera au Client la totalité du prix de la Formation.

En cas d'absence à la Formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa Formation. En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

Sauf cycles de formation déjà commencé, le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à 3 jours ouvrés avant la Formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms, poste, et coordonnées du remplaçant. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

##### 6.2 Formations intra

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra. Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la Formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) à savoir 20 % du prix total de la formation seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la Formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la Formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

#### 7. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE – validité au 17/05/2024

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

### 8. Loi applicable et juridiction

Les Conditions Générales de Ventes sont soumises au droit français et seront régies et interprétées selon ce droit.

En cas de difficultés relatives à l'application des présentes Conditions Générales de Ventes, l'Utilisateur pourra s'adresser à EVOL FORMATION en vue de rechercher une solution amiable par l'un des moyens suivants :

Par courrier : EVOL FORMATION 49 avenue de Montauban, Villa 2, 31 620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

Par courrier électronique : [contact@evol-formation.fr](mailto:contact@evol-formation.fr)

Par téléphone : 05.62.14.00.50

A défaut d'accord amiable, l'Utilisateur ayant la qualité de consommateur, a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir le Centre de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à EVOL FORMATION. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

– soit en ligne sur le site internet du Centre de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice accessible à l'adresse suivante : <https://cm2c.net/declarer-un-litige.php> ;

– soit par courrier adressé à CM2C, 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris. En outre, chaque Utilisateur consommateur est informé de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, destinée à recueillir les éventuelles réclamations des consommateurs européens et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents : cette plateforme est accessible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home.selfTest>

A défaut de médiation, tout différend relatif aux présentes Conditions Générales de Ventes, à leur interprétation ou à leur exécution, pourra être porté devant la juridiction compétente en application des règles de droit commun, et notamment de l'article R. 631-3 du Code de la consommation si l'Utilisateur a la qualité de consommateur.

### 9. Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation et du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

### 10. Données Personnelles

10.1 EVOL FORMATION prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnelles (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

10.2 Les Données font l'objet d'un traitement informatique par l'organisme de formation agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la [Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles](#).

Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la Politique de Confidentialité.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

(Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Politique de Confidentialité.)

10.3 Si le Client transmet et/ou intègre des Données nécessaires à la fourniture d'une Formation, le Client aura la qualité de Responsable de traitement.

En sa qualité de sous-traitant, l'Organisme de formation s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées du Client et uniquement pour la seule finalité de fournir la Formation. Si l'Organisme de formation considère qu'une instruction constitue une violation aux Dispositions applicables, il en informe immédiatement le Client. Par exception, si l'Organisme de formation peut être tenu de traiter les Données du Client en vertu des Dispositions applicables, alors l'Organisme de formation informera le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information. L'Organisme de formation garantit la confidentialité des Données traitées dans le cadre de la Formation. L'Organisme de formation s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données respectent la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. L'Organisme de formation s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. L'Organisme de formation s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des Données stockées.

L'Organisme de formation met à la disposition du Client la documentation nécessaire dans l'hypothèse où le Client devrait remettre des Données à un tiers et /ou à une autorité administrative ou judiciaire. L'Organisme de formation coopérera avec lui aux fins de transmission des informations requises en conformité avec les présentes et les normes applicables. L'Organisme de formation notifie au Client toute violation de Données après en avoir pris connaissance. L'Organisme de formation informe le Client que les Données sont hébergées au sein de l'Espace économique européen. En cas de sous-traitance, l'Organisme de formation s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des Dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, l'Organisme de formation demeurera pleinement responsable à l'égard du Client.

Toute personne dont les Données ont été collectées par le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès en s'adressant directement au Client. Le Client garantit à l'Organisme de formation qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des Dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données. A ce titre, le Client garantit l'Organisme de formation contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les Données seraient traitées. En outre, le Client s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'Organisme de formation, au préalable, et pendant toute la durée de la Formation.

Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. L'Organisme de formation s'engage, au choix du Client, à détruire ou renvoyer les Données au terme de la Formation, et justifier par écrit auprès du Client qu'il n'en conservera aucune copie.

### 11. Divers

11.1 Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

11.2 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

11.3 Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation (notamment remises accordées par l'Organisme de formation, modalités spécifiques de la Formation, échanges entre les clients).

11.4 L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

11.5 L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

11.6 Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

11.7 Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

11.8 Le Client ne pourra tenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE – validité au 17/05/2024**

11.9 Les présentes CGV sont régies par le droit FRANCAIS. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de TOULOUSE, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.